

Pour éviter les cambriolages, protégez votre domicile !

La recrudescence des cambriolages sur notre commune ces dernières semaines nous conduit à rappeler quelques règles élémentaires de bon sens pour la protection de vos biens. L'expérience nous montre que bons nombres de cambriolages sont facilités par les victimes elles-mêmes. Des serrures de mauvaise qualité, des fenêtres sans protection ou des signes ostensibles d'absence... sont autant d'invitations au cambriolage.

COMMENT PROTÉGER VOTRE HABITATION DES EFFRACTIONS ?

LES BONNES HABITUDES

- Ne laissez jamais votre clef à des endroits que tout le monde connaît : sous le paillason, dans un pot de fleurs, dans la boîte aux lettres...
- Ne facilitez pas la tâche des cambrioleurs en laissant traîner des outils tels que, échelle, tournevis, foreuse..
- En cas d'absence, efforcez-vous de donner [l'impression que votre habitation est occupée. Demandez à quelqu'un de vider régulièrement la boîte aux lettres, de tondre le gazon, de remonter les volets de temps à autre durant les vacances. Si l'absence est de courte durée, laissez la radio ou l'éclairage allumé avec un interrupteur horaire. Evitez de montrer des signes ostensibles de départ quand vous partez en vacances (valises devant la porte, arrimage des bagages sur la galerie du véhicule dans la rue). Les malfrats surveillent à votre insu vos allées et venues.
- Veillez toujours à fermer les issues lorsque vous quittez votre habitation. Laisser une fenêtre ouverte ou la porte de derrière entrouverte pour le chien ou le chat, c'est tenter le diable.
- Il est déconseillé de conserver de l'argent ou des objets de valeur et des bijoux à un même endroit et certainement pas aux endroits classiques tels que dans la chambre à coucher, la salle de bains ... Mieux vaut les placer ailleurs dans une trappe ou un coffre-fort mural ou les confier à votre banque.

VERIFIEZ VOS PORTES ET FENÊTRES

La protection de la porte mérite une attention toute particulière. Le cadre de la porte doit être idéalement ancré à la maçonnerie. Lorsqu'il est possible d'atteindre les charnières de l'extérieur il est utile de placer quelques taquets autour. Ceux-ci évitent que l'on puisse retirer les chevilles qui maintiennent la charnière et ainsi enlever la porte de son cadre.

Le taquet antivol se place sur la porte du côté de la charnière. Lors de la fermeture, le pêne s'engage dans le trou du dormant. Certaines charnières sont munies de sûretés d'origine. Il est évident que la protection d'une porte n'a aucun sens si celle-ci est constituée d'un matériau peu solide comme une vitre. Pour peu que vous laissiez la clef sur la porte, briser la vitre et ouvrir la porte n'est qu'un jeu d'enfant. Veillez donc toujours à retirer la clef de la porte et à enclencher le pêne dormant.



Les serrures modernes telles que les serrures à gorges et les serrures à cylindre offrent une sécurité bien supérieure. La gâche doit être équipée d'une mortaise qui protège le pêne dormant de toute effraction de la serrure.

Un seul point de verrouillage est d'ailleurs insuffisant. Il faut également prévoir un verrou à mortaise ou une serrure en saillie qui doivent être placés au tiers supérieur ou inférieur de la hauteur de la porte. Les serrures en saillie peuvent très bien être montées d'équerre ou compléter d'un verrouillage multiple.

Le portail de votre jardin doit rester fermé en permanence.

LA FENÊTRE

Lorsqu'un cambrioleur s'introduit par effraction dans une maison, il ne choisit que très rarement de briser 1 vitre entière. En général, il préfère pratiquer à bonne hauteur une ouverture par laquelle il peut aisément manœuvrer le mécanisme d'ouverture. Vous pouvez remplacer le verre à vitre de type courant par du verre feuilleté ou par un matériau synthétique à l'épreuve des effractions. Le placement d'une grille en fer forgé peut également s'avérer très efficace. Les volets peuvent également offrir une bonne protection, à condition bien-entendu qu'ils ne puissent pas être soulevés de l'extérieur. Certains volets sont d'ailleurs équipés d'un mécanisme de blocage. Si ce n'est pas le cas, des mécanismes de sûreté sont disponibles dans le commerce, Une simple barre en acier peut être utile sur des volets en bois.

PROTECTION ELECTRONIQUE

Dans certains cas, ce genre d'installation peut s'avérer nécessaire, à condition toutefois qu'il soit accompagné de mesures d'organisation et de mesures d'ordre architectural. Etant donné les innombrables possibilités qui existent sur le marché en ce domaine, il est absolument indispensable de se renseigner préalablement sur les prix, les possibilités et les limites, l'entretien... Votre compagnie d'assurance peut certainement être d'un grand recours à cet égard. Il existe des dispositifs d'alarme extérieurs à infra-rouge. A cet égard, des spots d'éclairage extérieur à détecteur infra-rouge ont également un effet préventif.

AUTRES CONSEILS

- Si vous habitez en appartement, n'ouvrez pas via l'interphone sans vous assurer du correspondant, surtout quand on sonne pour une autre personne.
- Au cas où vous auriez été victime du vol de vos clefs et de vos papiers portant votre adresse, avisez la Police afin qu'ils aillent jeter un coup d'œil à votre domicile.
- Ne mettez jamais votre adresse sur le porte-clés contenant les clés de votre domicile.
- Un chien peut être un bon système antivol, mais n'oubliez pas qu'il s'agit également d'un être vivant donc faillible.
- Si vous disposez d'un garage, mettez-y votre véhicule en sécurité pour la nuit. Une voiture stationnant dans la rue est à la merci de vols de pièces et dégradations.
- Signalez aux services de Police la présence suspecte d'individus étrangers à votre quartier lorsqu'ils semblent s'intéresser de trop près à votre résidence. Le démarchage à domicile à Triel est interdit par arrêté.
- Le recouvrement rapide de vos biens après un vol est également très important. Malheureusement, peu de victimes sont à même de fournir une description correcte des biens dérobés.

Pour les services de police et les assurances, une description correcte doit comporter la marque, le type et surtout le numéro de fabrication. Si les objets en sont dépourvus, il vous est possible de les photographier ou même, lorsque cela s'avère possible, de les marquer d'un numéro choisi par vous-même. Vous pouvez d'ailleurs vous procurer gratuitement une carte d'enregistrement auprès de chaque unité de gendarmerie. Cette carte, qui vous permet de noter toutes les données relatives à vos objets de valeur, devra être conservée en lieu sûr.

Police Municipale : 06 03 06 29 75
Police Nationale : composez le 17
Si vous partez en vacances,
pensez à leur signaler votre départ
grâce à l'Opération Tranquillité Vacances